

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 476

présenté par

M. Serville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE 33

Compléter l'alinéa 4 par les mots suivants :

« ainsi que d'associations de protection de l'environnement agréées et représentatives ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de faire représenter les associations de protection de l'environnement au conseil d'administration de l'Office national des forêts.